

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 33-476-1936 Divers.

n° 33-476-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 juillet 1936

Numéro JO

n° 476 du 30/07/1936

Date du numéro

30 juillet 1936

TEXTE INTÉGRAL

les arrêtés des 14 septembre 1926 qui alloue une remise aux chefs de quartier du village indigène de 10 p. 100 sur les reconvements de l'impôt foncier portant sur les cases où paillotes indigènes et 29 juin 1928 attribuant à ces chefs de quartier une remise de 5 p. 100 sur les recouvrements de l'impôt foncier portant sur les maisons en pierres et en planches, sont et demeurent rapportés à compter du 18 novembre 1935.